

Concept de sélection Gymnastique artistique pour la participation aux «Summer FISU World University Games Chengdu du 28 juillet au 8 août 2023»

Version 21.10.2022

1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives** à la performance publiées par Swiss University Sports pour les Summer FISU World University Games (anciennement connu comme l'Universiade d'été).

2. Date de la manifestation

Les Summer FISU World University Games se déroulent à Chengdu (CHN), du 28 juillet au 8 août 2023.

3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Les nombres de participants suivants sont définis :

Chaque pays participant est autorisé à inscrire une équipe féminine et masculine de 3 à 5 gymnastes.

4. Participation aux Summer FISU World University Games

Les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait):

1. Citoyenneté Suisse
2. Âge: date de naissance entre le 01.01.1996 et 31.12.2005
3. Statut d'étudiant, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une universités ou HES reconnue (dans des cas exceptionnels école supérieure), suisse ou étrangère, ou ancien-ne étudiant-e

Frais : les athlètes sélectionné-e-s doivent contribuer personnellement aux frais jusqu'à concurrence de CHF 800.- (correspond à environ 20 % des coûts totaux). Un autre 20% est couvert par l'Haute Ecole de l'athlète, le montant restant est couvert par Swiss University Sports.

5. Sélections

5.1. Critères de sélection

Critères principaux : les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un athlète puisse être proposé pour intégrer la sélection :

GAF

Un total de 47 points (score final) et 16 points (score D) devront être atteints lors d'une des deux épreuves de sélection.

GAM

Un total de 76 points (score final) et 26 points (score D) devront être atteints lors d'une des deux épreuves de sélection. Pour les gymnastes ne faisant pas le concours complet, la note finale suivante devra être atteinte :

Sol	13.000	Saut de cheval	13.500
Cheval arçons	12.500	Barres parallèles	13.000
Anneaux	13.000	Barre fixe	13.000

Les gymnastes (GAF et GAM) qui ont déjà rempli les critères lors des championnats d'Europe à Antalya/TU en avril 2023 n'ont pas besoin de participer aux compétitions de sélection.

L'objectif est de pouvoir :

GAF

1. Déléguer une équipe (4 ou 5 gymnastes) pouvant prétendre à une place dans la 1^e moitié du classement par équipes
2. Placer au minimum une gymnaste dans la finale du concours multiple

GAM

1. Déléguer une équipe (5 gymnastes) pouvant prétendre à une place dans le 1^{er} tiers du classement par équipes
2. Placer au minimum un gymnaste dans la finale du concours multiple
3. Placer au minimum un gymnaste dans une finale par engin

5.2. Compétitions définies par la fédération

GAF

- 06 mai 2023 Aargauer Meisterschaft
20 mai 2023 Zürcher Kunstturnerinnentag

GAM

- 13 mai 2023 Zürcher Kunstturnertag
20 mai 2023 Mittelländischer Kunstturnertag

Pour les deux genres il est possible d'atteindre les résultats définis aussi lors des Championnats d'Europe d'Antalya (TUR) du 11 au 16 avril 2023.

5.3. Période de sélection

GAF : du 11 avril mai 2023 au 20 mai 2023

GAM : du 11 avril 2023 au 20 mai 2023

5.4. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le chef de discipline (CD) en concertation avec la fédération, avant la fin de la période de sélection (**lundi 19 juin 2023 au plus tard**) et sur la base des critères de sélection convenus. Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

La demande est basée entre autres sur feuille Excel Aperçu des résultats.

5.5. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par la **commission de sélection** Swiss University Sports:

- Chef du sport d'élite Swiss University Sports (présidence, Simone Righenzi)
- Head of Delegation (HoD) Universiade d'été 2019 (Renato Maggi)
- Vice-présidente Swiss University Sports (Martina van Berkel)

La commission de sélection décide de façon définitive à la majorité des voix.

6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants sont soumis aux règles de l'AMA. Le site web www.sportintegrity.ch/fr fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés ou diplômés, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales.

Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le chef de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le concept de sélection est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par les fédérations. Le chef de discipline / la délégation s'assure que les athlètes et entraîneurs concernés ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

8. Autres dispositions

Processus d'inscription des athlètes : Les athlètes doivent s'être manifestés au plus tard 4 mois d'avance en tant que «probables» auprès de leur CD. Les probables pris en compte sur GAMEMANAGER donnent leur accord à participer au cas d'une sélection, et se sont engagés à suivre le programme de sélection proposé (compétitions nationales / internationales) et à relever les éventuelles épreuves de préparation.

Tous les probables seront saisis sur GAMEMANAGER par le CD (nom/prénom/adresse électronique). Les probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Ce n'est qu'au moment de la sélection que peut être défini le nombre d'officiels pouvant participer à l'Universiade. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient à la cheffe du sport d'élite et au responsable de la délégation (HoD).

9. Responsabilités

Chef de discipline : Joachim von Büren – joachim.vonburen@gmail.com – 079/723.12.22

Neuchâtel, le 21 octobre 2022



Joachim von Büren, Chef de discipline



David Huser, Chef Mission olympique FSG



Simone Righenzi, Chef du sport d'élite
Swiss University Sports